



Réunion de conseil de ligue - Tenue le 16 octobre 2021 à 10 H à la maison régionale des sports 68 avenue Tony Garnier 69007 LYON

Présents	Qualité	Excusés	
GUILLOT Jean-Luc	Président ligue	FERRIERE Sylvain	Secrétaire Général Ligue
CHAVEROT Gilbert	Trésorier ligue	FRITSCH Éric	
COSTILHES Evelyne		GUERIN Frédéric	Cadre pôle jeunes
COURAULT Lydie		LOUVEL Laurent	Conseiller technique ligue (développement)
DUCROZET Philippe		PLAZA Bastien	Président CD 01
MOREAU Yolaine		FEYDEL Thomas	Président CD 03
LACROIX Jean		BAILLEUL Sandrine	Présidente CD 15
LE ROY Annie		PEATIER Christophe	Président CD 07-26
MAUPUY Daniel		BOURBON Marie Alix	Présidente CD 38
PARAVY Nathalie		PERRIN Jacques	Président CD 42-43
SAUGUES Alain		GOUGIS Didier	Président CD 63
BAZIN Benoît	Représentant CD15	ROCHARD Christophe	Président CD 69
DE HAUTECLOCQUE D.	Représentant CD38	AUTONES Jonathan	Président CD 73
		JOHANNY Claude	Président CD 74
		Assistent	
		BOUCHET Bérengère	Secrétariat
		CHANTEREAU Patricia	Conseillère Technique FFTT
		CHIORINO Laure	Compta - secrétariat
		PERON Roger	Secrétariat

JL GUILLOT déclare la séance ouverte à 10 H15.

Il souhaite un prompt rétablissement à Sylvain FERRIERE, actuellement souffrant et souhaite la bienvenue à Benoît BAZIN, représentant du CD15, et à Bérengère BOUCHET, actuelle employée sur le site de Ceyrat, à 50 % par le comité régional de la Lutte et à 50 % par notre ligue.

I. Informations du président – Jean-Luc GUILLOT

I.1. Contestation poules de R1 par AS PTT ROMANS

Jean-Luc GUILLOT rappelle que si tout club ou joueur peut faire appel d'une décision de la Ligue. Toutefois, il a été choqué par les termes du représentant de ce club qui met en cause la probité de la commission. Il insiste sur le fait qu'un tel comportement fera à l'avenir l'objet d'une saisine de l'instance de discipline.

I.2. Problèmes du Tournoi de Montélimar

Pour éviter que les problèmes de gestion de l'épreuve ne se reproduisent, Jean-Luc GUILLOT demande à la commission formation des arbitres de faire en sorte que ce type de problème ne se reproduise pas : bilan de compétences des cadres, évaluation et remise à niveau.

Nathalie PARAVY indique qu'il est prévu que les formateurs soient présents sur des épreuves et une session de formation continue en JA3 en visioconférence est désormais disponible. Elle fait également remarquer qu'aucune épreuve n'ayant été organisée depuis deux saisons, il est aussi possible que le JA ait rencontré quelques difficultés à retrouver ses marques.

I.3. Organisations fédérales 22/23

A l'heure actuelle, sont candidats au niveau de la ligue

- Le comité Drôme-Ardèche pour le Championnat de France jeunes
- La ligue pour les championnats de France vétérans.

Il souhaite que le secrétariat surveille les informations fédérales relatives aux appels à candidature.

Patricia CHANTEREAU indique qu'elle a été contactée par le cadre technique du comité de l'Ain quant aux démarches à faire pour se porter candidat à l'organisation des Intercomités (qui se tiennent habituellement fin juin).

Pour juin 2022, il est probable que ce soit LE CANNET, prévu en 2020 et 2021, qui soit reconduit pour l'organisation de l'épreuve. Mais pour l'instant, aucune information n'est connue.

I.4. AFM TELETHON 2021

Le partenariat avec la FFTT est reconduit et la fédération propose des outils d'animation. C'est une opportunité de communication vers le grand public et les actions pourront se dérouler hors du week-end de référence. Plus d'infos auprès de Nicolas Stekman la FFTT ou Patricia Monbrun à AFM

I.5. Formations FFTT

Les démarches pour la certification QUALIOP1 sont en cours et la FFTT a acquis un nouveau logiciel de gestion des formations.

I.6. Convention territoires FFTT – ligues - comités

Une première réunion a eu lieu le 23 septembre au cours de laquelle le Président fédéral Gilles ERB a exposé ses objectifs de travail en synergie. Le principe est d'établir une convention FFTT – Ligue – Comités portant sur 4 axes de développement choisis par le territoire (ligue + comités). Cette convention servira de base pour les actions à mettre en place dans le cadre du Projet Sportif Territorial.

Jean-Luc GUILLOT insiste sur l'opportunité qui se présente pour tous les acteurs du tennis de table AURA. Une prochaine réunion est prévue en novembre, pour avancer sur les actions à prévoir en fonction des axes.

I.7. pass'sport

A l'heure actuelle, sur les 98 clubs AURA ayant un compte ASSO, seulement 32 ont adhéré à ce dispositif. Jean-Luc GUILLOT a demandé que les 66 autres soient relancés pour faire la démarche d'affiliation.

I.8. AG de l'association « colosse aux pieds d'argile »

Jean-Luc a assisté à l'AG de cette association. 5 000 témoignages ont été recueillis, dont ¼ en sport. 220 000 personnes ont été sensibilisées par les actions menées par l'association.

La FFTT va adhérer. Pour l'instant, on ne sait pas encore comment s'organiser entre la FFTT et notre ligue qui est déjà adhérente.

Annie LE ROY indique que des interventions sont prévues sur les stages d'avril 22.

Patricia CHANTEREAU ajoute que tous les inscrits au BP ont une journée d'intervention par l'association.

I.9. AG FFTT

Jean-Luc précise qu'une réunion zoom sera organisée le 23 à l'attention des délégués pour préparer les votes.

Donatien DE HAUTECLOCQUE demande quel est l'ordre des remplaçants en cas d'absence d'un délégué titulaire.

Il est précisé qu'il n'y a pas d'ordre particulier.

Jean-Luc GUILLOT donne lecture d'une déclaration relative à la proposition de rémunération du président fédéral, qui doit être mise aux votes à l'AG, et dans laquelle il fait part de son opposition à cette proposition. (Voir en annexe son intervention)

Donatien DE HAUTECLOCQUE se déclare favorable à une telle évolution car pour lui cela peut permettre que les présidents de fédérations ne soient pas uniquement des retraités. Il souhaite que les délégués apportent leur soutien au programme politique présenté par l'équipe fédérale et qui comprend ce point. Bien entendu, cela implique aussi de revoir les besoins en salariés si l'on accorde une rémunération au Président.

Nathalie PARAVY abonde dans le même sens : une indemnité aux élus pour leur prise de responsabilités croissante lui paraît normale car pour faire du bénévolat ils doivent bien souvent sacrifier du temps qu'ils auraient pu consacrer à leur travail.

II. COMMISSION JEUNES ET TECHNIQUE – Annie LE ROY

II.1. Challenge des clubs formateurs – Challenge Chantal et Gérard MASSET

Il aura lieu le jeudi 26 mai 2022 à ST EGREVE. Il faut trouver une « table JA ».

Une question a été posée sur la possibilité pour les comités ayant peu de clubs de constituer une équipe de comité ?

Après discussion, il est proposé que dans le cas où aucune équipe ne serait inscrite dans un comité, alors le comité sera autorisé à proposer une équipe constituée de joueurs et joueuses de plusieurs clubs.

Vote pour OK : unanime – 1 abst

Si plusieurs clubs dans un même comité. C'est le vainqueur qui est qualifié et les deux places restantes seront attribuées au prorata des participations départementales.

Coût de l'inscription : proposition de 25 € par équipes au niveau régional, facturés au comité. OK unanime. – 1 abst

II.2. Nouvelles missions de Frédéric GUERIN

Annie LE ROY informe le Conseil de l'évolution du poste de Frédéric GUERIN qui se déplacera dans les comités départementaux, sur leur demande, pour consultations et orientations des stratégies des clubs et Comité, sur les plans de la technique et de la performance. Il assurera également des actions de formation continue des cadres.

Donatien DE HAUTECLOCQUE rappelle la demande du comité de l'Isère pour bénéficier des interventions de Frédéric GUERIN sur le pôle départemental de Voiron.

Annie LE ROY ajoute que Frédéric GUERIN peut également être sollicité pour des actions spécifiques sur le plan technique (stages de perfectionnement par exemple) en faveur des féminines.

II.3. Actions de début de saison

- Stage de reprise fin août avec 29 participants répartis entre VOIRON et ST JEAN DE BOURNAY. Bilan financier à venir
- Formations 4-7 ans à Ambérieu. 4 participants
- Visioconférence « la performance » avec Michel GADAL. 11 présents. Pourtant programmée un lundi soir, donc une date plutôt favorable a priori, Annie LE ROY déplore une audience plutôt faible. Comment motiver nos cadres et responsables de club à participer à des opérations de ce genre ?

II.4. Formation de dirigeants

Il est prévu de réaliser un test d'évaluation pour un candidat. Annie LE ROY indique qu'elle a besoin d'une personne supplémentaire pour faire partie du jury d'évaluation.

III.SECRETARIAT GENERAL

Jean-Luc GUILLOT indique qu'en l'absence de Sylvain FERRIERE, actuellement souffrant, il assurera la prise en charge du secrétariat général jusqu'au retour de Sylvain.

III.1. A.G. de ligue le 4 dec. 21

Nous avons reçu la candidature de MONTLUCON. Jean-Luc GUILLOT appelle le Conseil de Ligue à se prononcer. La candidature est validée à l'unanimité et un courrier de confirmation sera donc adressé à Xavier ANTOINE MICHARD, le porteur du projet. Elle se fera en présentiel et pourra être enregistrée pour diffusion ensuite. L'ordre du jour proposé est approuvé à l'unanimité (voir annexe). Avec 3 places à pourvoir au Conseil de Ligue, dont un médecin, il faut prévoir l'élection. Donatien DE HAUTECLOCQUE propose de mettre à disposition un système de vote par boîtier électronique Seul souci, ce système ne peut fonctionner que sur 100 personnes au maximum. Si le nombre de candidatures est supérieur au nombre de places disponibles il sera alors fait appel à ce système.

III.2. Délégations sur les épreuves régionales

Merci aux élus de se positionner sur la base du tableau figurant en annexe. Les vestes de délégués sont en cours de finalisation avec les logos de la ligue et de la Région.

III.3. Remplacement R. PERON

A la suite de la rupture conventionnelle de Julien BORREL, des réunions secrétariat ont été tenues pour revoir l'organisation du travail.

Le contrat de Bérengère est augmenté de 40 à 50 % et Gilbert CHAVEROT avec Sylvain FERRIERE ont pris en charge les problèmes liés au passage à SPIDV2. Ces premières dispositions ont permis de passer le premier écueil de la rentrée. Laure CHIORINO est devenu responsable administrative et financière au 1^{er} septembre 2021.

A l'heure actuelle, Laure a la charge du tri des demandes et de l'affectation des travaux entre les salariés actuels. Toute demande doit donc lui être adressée à l'adresse générique du secrétariat : contact@laura-tt.fr

Une fiche de poste pour l'embauche est en cours de réalisation. Un point sera fait fin octobre pour lancer un appel à candidature en vue d'une embauche au 01 janvier 2022.

Patricia CHANTEREAU indique qu'elle partira en retraite au 01 août 22.

IV. FINANCES – Gilbert CHAVEROT

IV.1. Comptes résultats – bilan 20/21

Après un bref rappel sur la situation extraordinaire que nous avons connu la saison passée, Gilbert CHAVEROT annonce le résultat tout aussi extraordinaire réalisé : 156 000 €, qui viennent s'ajouter à des fonds propres déjà très corrects.

Il insiste sur le fait que ces éléments ne peuvent à aucun moment être comparés à d'autres saisons ni servir de points de référence pour les saisons à venir.

On a oublié de le voter ?

IV.2. Suivi 21/22

Le budget prévisionnel proposé à l'automne prévoyait une dépense de 140 000 en regard d'un résultat 20/21 prévu à 127 000 €. Avec un résultat réalisé à 156 000 les – 140 000 envisagés laissent encore un bénéfice de 16 000 (si les dépenses envisagées en ristournes sont bien effectuées).

Un envoi sera fait aux responsables de branche d'un grand livre analytique pour faire le point sur l'état de leur budget par rapport au prévisionnel. En effet, Gilbert CHAVEROT fait état de problèmes de suivi des dépenses et rentrées sur certains postes. Par exemple, les stages de fin août pour lesquels on n'a pas tous les éléments de facturation.

Gilbert CHAVEROT termine ce point en indiquant que la Ligue a bien réglé les acomptes dus à la FFTT et que certains comités sont en retard de règlement sur les acomptes à verser à la Ligue

IV.3. Point sur aides reprise

Gilbert CHAVEROT fait le point sur l'état des aides prévues dans le plan de reprise prévu pour cette saison :

- Gratuité pour les féminines. Actuellement 13 000 € pour 21 000 prévus
- Ristournes sur renouvellements de licences : 3 500 sur promos et 60 000 sur les traditionnelles, soit 63 500 pour 68 000 prévus et il y aura encore des renouvellements à venir.
- ETE PING : un peu plus de 60 clubs ont participé (pour 100 prévus). Calcul à venir.
- Les ristournes, calculées au 31 octobre seront à déduire de l'acompte 3 des comités.

Le Comité de l'Isère avait fait une demande d'aide de 3 000 € pour son pôle départemental avec l'intervention de Frédéric GUERIN.

Il est précisé que Frédéric GUERIN n'intervient plus dans la mesure où il n'y a aucun joueur figurant sur la liste Espoir. Il sera toutefois possible qu'il puisse venir pour des actions telles que définies au point II.2.

Il est toutefois prévu d'apporter une aide financière, comme cela a été fait pour le pôle de COURNON. Après discussion, il est proposé d'attribuer une aide exceptionnelle de 4 000 €.

Vote : accord pour 4 000 € à l'unanimité moins 3 abstentions.

V. COMMISSION FEMININES – Evelyne COSTILHES

Evelyne COSTILHES fait part des difficultés qu'elle rencontre pour avancer en l'absence de contacts directs. De plus, avec la pandémie, un certain nombre de personnes se sont retirées de la commission féminine. A partir de là, il y a un problème de représentation des comités : 69 – 73 -74.

Un compte-rendu du travail effectué jusque-là a été envoyé et Evelyne COSTILHES sollicite les questions du Conseil. Donatien DE HAUTECLOCQUE souligne la qualité du document fourni par le Comité du Puy-de-Dôme. C'est un exemple pour les autres départements. Toutefois, s'il est relativement aisé de trouver les informations sur les féminines licenciées par les éditions de SPID, le tableau élaboré par la responsable du Puy-de-Dôme repose sur le questionnaire établi au départ pour évaluer les types de pratique féminine et présente donc une forte dimension qualitative et pas seulement statistique.

Jean-Luc GUILLOT intervient pour rappeler que ce type de travail peut tout-à-fait entrer dans le cadre de la convention territoriale avec la FFTT. Il propose que la responsable du Puy-de-Dôme soit conviée à l'AG de Montluçon pour faire une intervention sur ce point.

Evelyne COSTILHES informe qu'elle veut désormais travailler sur les moyens pour amener les féminines au TT et pour les fidéliser. Pour cela, elle dispose d'un document à présenter aux représentants des comités pour faire des propositions d'évolution sur le terrain. Il s'agit d'effectuer un travail sur l'accueil des pratiquants et pratiquantes. Cela passe aussi par la formation des dirigeants et des cadres TK. Pour fidéliser les joueuses, il faut leur proposer un environnement agréable encourageant à se lancer dans la pratique.

VI. FORMATIONS EN ARBITRAGE – Nathalie PARAVY

VI.1. Formations

Les formations en présentiel ont repris. Elle-même a mis en place une formation AR-JA1 à BRON les 12 et 19 septembre, ouverte à tous les départements.

Elle constate la baisse du nombre de formateurs, particulièrement sur la zone Est.

Elle a demandé aux responsables départementaux de lui fournir un Fichier SPID sur les AR et JA1 en attente de pratique depuis 2 ans pour chaque comité, ceci afin de les passer en priorité en validation de pratique.

Elle rappelle que tous les formateurs faisant passer des pratiques doivent lui remonter celles-ci dès qu'elles ont été effectuées.

La formation JA2 initialement prévue à la fin du mois est reportée car une autre sera organisée sur le comité Drôme-Ardèche en février et il est intéressant de regrouper les deux en gardant deux possibilités pour les candidats de se porter en observateurs sur un tour de CF et l'opportunité du passage de pratique sur le 4^{ème} tour en mars.

Donatien DE HAUTECLOCQUE signale qu'il est disposé à accepter sur le tour de N2 qui aura lieu à STEGREVE les 20-21 novembre, des JA3 désireux de se présenter au JAN. De même, il rappelle que les candidatures à l'AN doivent être déposées dans les formes pour qu'il puisse intervenir comme formateur par exemple sur des rencontres nationales.

VI.2. Validation de cadres

Nathalie PARAVY fournit une liste d'AR et JA1 ayant validé leur pratique à approuver par le Conseil.

Jean-Luc GUILLOT rappelle que cette disposition doit permettre d'éviter que des personnes sous le coup de sanctions disciplinaires puissent obtenir un grade fédéral. Tout cas particulier sera traité en Conseil de Ligue. De plus, pour éviter que les nominations ne prennent trop de temps, les validations pourront aussi être présentées par courriel entre deux réunions du Conseil.

Le Conseil de ligue valide la liste proposée à l'unanimité.

VII. SPORTIVE – Jean LACROIX

VII.1. Championnat par équipes

Pas de problèmes majeurs. Un seul souci sur une rencontre de PN a nécessité une intervention.

Par suite de la réclamation de l'AS PTT ROMANS aucune adaptation de poule ne sera effectuée pour raison géographique.

VII.1. Critérium fédéral

Quelques soucis pour la préparation, mais le premier tour s'est finalement plutôt bien déroulé.

Deux problèmes sont rapportés :

- Différence dans le nombre de montées en N2 entre des documents. Attention pour le second tour.
- Rappeler qu'en cas d'absence de dernière minute, le JA doit être prévenu, pas le secrétariat.

Par ailleurs l'appli FFTT ne fait pas remonter les bons points. Il faut le signaler sur le site et dans la newsletter.

Donatien DE HAUTECLOCQUE souhaite que le mode de calcul des quotas soit publié et que les quotas de montées de départementale soient revus.

VIII. DEVELOPPEMENT – Lydie COURAULT – Philippe DUCROZET

VIII.1. Statistiques licences au 15 octobre – Philippe DUCROZET

- 5,2 % en traditionnels par rapport à la saison passée On peut croire que ce n'est finalement pas si mal, mais si on le rapporte à la « vraie » saison 18/19 l'écart est nettement plus marqué.

- Au niveau des promotionnelles, la situation s'inverse. Gilbert CHAVEROT fait remarquer que la nouvelle présentation de la saisie de licence dans SPID V2 incite à enregistrer les joueurs en promotionnelles en sachant que ceux qui participeront aux épreuves fédérales seront « basculés » automatiquement en licence traditionnelle.

On peut donc s'attendre à ce que les statistiques aillent dans le sens d'un rééquilibrage avec la relance des épreuves.

Le pass sanitaire est aussi apparu comme un obstacle à la venue des joueurs et joueuses. S'il est levé, on devrait connaître un nouveau mieux.

Au niveau des clubs, il semble bien que la pandémie ait fonctionné comme accélérateur soit de succès, soit d'échec Les clubs déjà en difficultés se sont effondrés alors que les dynamiques ont bien surmonté la crise.

VIII.2. Réunion de la commission développement – Lydie COURAULT

6-7 Comités ont participé. Lydie COURAULT note la fidélité des participants.

Du point sur la situation, il est ressorti :

- Création de clubs plutôt « loisir » et disparition de clubs plus traditionnels
- ETE PING a contribué au développement de la pratique loisir. La ligue AURA est N°1 de participation à cette action fédérale avec 65 clubs.
- Effet COVID : les difficultés liées à la gestion sous contraintes sanitaires ont entraîné l'arrêt de dirigeants.
- Infos sur des clubs UFOLEP en difficultés par rapport au championnat : de futures affiliations FFTT ?
- Désir de connaître la proportion de nouvelles licences par rapport au nombre de renouvellements.
- Quelle nouvelle stratégie de communication pour fidéliser les nouveaux licenciés ?

Le club MONQUI PONG a fait une intervention remarquée sur son mode de développement qui marche très fort. Il a notamment insisté sur l'intérêt pour chaque club de se définir une stratégie de communication à partir de ses objectifs propres.

Les dirigeants seront invités à intervenir sur le sujet lors de l'A.G. du 04 décembre.

Concernant les actions de la ligue la relance du Défi ping n'a pas reçu un accueil enthousiaste et d'autres pistes ont été proposées :

- Vidéos sur points chanceux
- Thèmes sur périodes (halloween, Noël...)

Il semble aussi intéressant de l'ouvrir aux licenciés individuellement, pas seulement aux clubs.

Prochaine réunion le lundi 17 janvier soir.

Sur une invitation à tous les clubs d'une réunion sur les subventions possibles dans le cadre des contrats de ville, 1 seul club a répondu présent : le CTT GESSIEN. Le dirigeant a fait le constat que le club menait déjà des actions du type pouvant entrer dans le cadre de ce type de dispositif. Le « pint 4-7 ans » peut entrer dans ce cadre par exemple.

100 clubs potentiels peuvent prétendre à ce type de demande : tous font de la « politique de la ville ».

Une relance sera faite pour la saison prochaine en remobilisant les clubs. Un rappel peut déjà être fait lors de l'A.G.

Faire appel à des influenceurs ? C'est compliqué même si des clubs exercent une influence. Le principe est de travailler avec ces clubs dynamiques comme MONQUI PONG. La fédé travaille aussi sur ce domaine : est-il possible de venir s'adjoindre à ce projet ?

Départ en retraite de Laurent LOUVEL : elle est prévue pour le 01 avril 2022.

Jean-Luc GUILLOT demande que les comités soient interrogés sur leur position vis-à-vis des actions de développement et de l'aide de la ligue. Là encore, ce domaine pourrait tout à fait entrer dans les conventions territoriales envisagées par la FFTT.

Donatien DE HAUTECLOCQUE estime que c'est l'occasion de mener une réflexion sur l'organisation du développement de l'activité sur la ligue. Pour lui, la ligue doit être pilote d'initiatives partagées avec les territoires dans le cadre d'une politique de professionnalisation.

Philippe DUCROZET souligne les fortes différences qui existent entre les comités actuellement. Pour lui, il est nécessaire d'avoir des agents de développement locaux, acteurs de terrain, chargés de l'animation et de susciter des initiatives ; et une personne en charge de gérer « d'en dessus » ces initiatives et actions en régulant les disparités.

Il est nécessaire de connaître les retours des comités sur leur vision de l'avenir, des nouvelles pratiques à mettre en place.

Jean-Luc GUILLOT note qu'il s'agit bien d'un sujet pour la conférence des présidents.

IX. QUESTIONS DIVERSES

IX.1. Demandes de Didier GOUGIS sur SPID V2

La demande du président du Comité du Puy-de-Dôme porte sur l'absence de support de type « Foire Aux Questions » pour la mise en place de SPID V2 et sur la possibilité d'en créer une au niveau ligue ?

Gilbert CHAVEROT qui est le référent SPID V2 régional indique que cela représente un travail considérable et que seule la FFTT, qui recense toutes les demandes et est en direct avec le prestataire, est en mesure de réaliser.

Par ailleurs il existe des webinaires réalisés sur des points précis (comme l'a fait par exemple le comité du Rhône) qui peuvent être mis à disposition.

IX.2. Jury d'appel – Philippe DUCROZET

Il indique avoir été saisi d'appels de remises de pénalité financière pour les équipes retirées du championnat.

Il propose que les équipes ayant fait l'objet d'un retrait avant le premier tour du 25 septembre ne soient pas sanctionnées.

A partir du 1^{er} tour, il ne s'agit plus de retrait mais de forfait qui sera traité selon les règlements en cours.

Vote : A l'unanimité le Conseil approuve l'abandon des pénalités financières pour les équipes retirées du championnat régional avant le 25 septembre.

IX.3. Utilisation SPID V2 – Yolaine MOREAU

Le vendredi 15/10 elle a pu bénéficier d'une formation sur SPID V2. Est-il possible de prévoir une formation groupée ?

IX.4. Mérites régionaux – Alain SAUGUES

Il déplore la piètre qualité des médailles fournies. Effectivement, un courriel sera adressé au fournisseur pour lui demander de remédier à ce problème.

Séance levée à 16 H.20

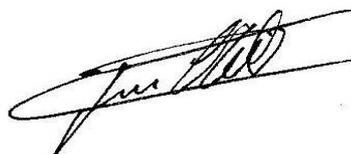
Prochaine réunion de Conseil de Ligue le matin de l'AG.

A l'ordre du jour : vente du siège de Bron.

Le Secrétaire Général
Sylvain FERRIERE



Le Président
Jean-Luc GUILLOT



Annexes

Intervention Jean-Luc GUILLOT

Concernant la rémunération du Président, je vous fais part de mes réflexions.

Tout d'abord, je rappelle la définition du bénévolat : « activité non rémunérée et librement choisie qui s'exerce au sein d'un organisme sans but lucratif »

Pour ma part, je suis contre toute forme de rémunération dans le bénévolat car :

- être bénévole c'est la volonté d'être utile, c'est un don de soi librement consenti et gratuit ce qui oblige à le faire du mieux possible car c'est notre plaisir et notre passion
- l'argent pervertit la notion de plaisir
- je pense qu'il est préférable de défendre l'instauration d'un véritable statut du bénévole similaire à un élu de la république ou syndical. N'est-on pas reconnu d'utilité publique et essentiel au vivre ensemble. Ne serait-ce donc pas à l'état de doter ses bénévoles de moyens pour bien œuvrer pour la nation ?

D'autre part, est-ce à l'adhérent, au licencié aux associations de financer la rémunération de ses dirigeants ? En rémunérant certains dirigeants et pas d'autres n'est-ce pas le risque de créer deux types de dirigeants ?

En plus de ces arguments, est-ce le bon moment pour rémunérer notre Président ?

On sort d'une crise où nous avons perdu 34% de licenciés au niveau de la ligue (-28% ffit) et dont nous allons payer les conséquences cette saison voire les suivantes. La fédération n'a d'ailleurs pas pu aider ses licenciés et ses clubs par une aide financière et propose aux votes des délégués deux emprunts.

Il me paraît d'autant plus mal choisi de le faire à cette période où nous nous battons ligue, comités, clubs) pour trouver des licenciés et des ressources.

C'est pourquoi, je voterai contre et souhaiterai être suivi sur cette position par nos délégués de ligue.

Dans le cas où l'AG fédérale voterait cette rémunération que je trouve par ailleurs élevée, je remettrai en cause mon investissement pour le ping !

Ordre du jour de l'AG du 04 décembre

Ligue Auvergne Rhône Alpes Tennis de Table Assemblée Générale du 4 décembre 2021 à Montluçon

Horaire : Ouverture 14 H.

Début A.G 14 h30

Accueil du Président de Montluçon et allocutions représentants mairie

1- Intervention Président Ligue

2- Approbation du compte rendu de l'A.G du 19 juin 2021

3- Rapport d'activités du SG

4- Présentation du compte d'exploitation et du bilan financier au 30 juin 21.

- lecture du rapport du commissaire aux comptes Pyramide
- vote sur l'approbation des comptes
- vote sur l'affectation du résultat
- vote du quitus au trésorier

5- Remise des mérites régionaux Or et Argent

5- Elections complémentaires au comité directeur

6- La féminisation

7- Le projet sportif

8- Développement : présentation des outils fédéraux Hello Asso et Ligue

9- Point SPID V2

10- Questions diverses et échanges

11- Pot de convivialité

Pièce jointe :

- Compte rendu de l'A.G. du 19 juin 2021

Listes des épreuves régionales 2021-2022

LES ORGANISATIONS AUVERGNE-RHONE-ALPES 2022 – dates – lieux - échéancier

Echéancier pour les épreuves régionales : la colonne « qualif départ. » indique la date à laquelle les noms des qualifiés départementaux (s'il y a lieu) doivent être parvenus au secrétariat de Ligue. Dans le cas des championnats AURA, si l'épreuve départementale a lieu les 02-03 avril, il conviendra que les organisateurs informent le-la qualifié(e) de la date limite et de la procédure d'inscription aux championnats AURA.

Epreuves AURA	Lieu	Qualif départ	Clôture inscr.	Clôture listes	Envoi convoc	Date épreuve
Barrage mont N3 ph 1				Après 7è tour	15 déc. 21	Sam 18 déc.21
Championnats Vétérans	VAL D'OZON TT	Lundi 20 déc. 21	Lundi 27 déc. 21	Merc 29 déc. 21	Lundi 03 janv. 22	Dim 09 janvier 22
Coupe Nat. Vétérans	VAL D'OZON TT		Lundi 27 déc. 21	Merc 29 déc. 21	Lundi 03 janv. 22	Sam 08 janvier 22
Top détection	CENTR'ISERE		Lundi 27 déc. 21	Merc 29 déc. 21	Lundi 03 janv. 22	Dim 09 janvier 22
Champ régional Poussins (filles-garçons) Minimes (filles-garçons) Juniors (filles-garçons)	PAYS ROCHOIS & GENEVOIS TT 74	Lundi 04 avr. 22	Mardi 05 avr.22	Jeudi 07 avr. 22	Vendredi 08 avr. 22	Sam 16 avril 22
Benjamins (filles-garçons) Cadets (filles-garçons) Seniors (dames-mess)	PAYS ROCHOIS & GENEVOIS TT 74	Lundi 04 avr. 22	Mardi 05 avr.22	Jeudi 07 avr. 22	Vendredi 08 avr. 22	Dim 17 avril 22
Finale par classement	TT ST GENIS LAVAL (69)	Lundi 02 mai 22	Mardi 03 mai 22	Jeudi 05 mai 22	Vendredi 06 mai 22	Sam 14 mai 22 Dim 15 mai 22
Challenge MASSET	US ST EGREVE	Lundi 09 mai 22	Lundi 16 mai 22	Mercredi 18 mai 22	Vendredi 20 mai 22	Jeudi 26 mai 22
Titres barrages /équipes	PAYS ROCHOIS – NAUCELLES - AULNAT			Après 7è tour	Mercredi 18 mai 22	Sam 28 mai 22 Dim 29 mai 22

Dates et lieux du critérium fédéral 2021-2022

Nationale 2 Tour 1 – sam 09 dim 10 oct	Nationale 2 Tour 2 – sam 20- dim 21 novembre	Nationale 2 Tour 3 – sam 29 – dim 30 janvier	Nationale 2 Tour 4 – sam 19 – dim 20 mars
ISTRES	ST EGREVE	TOULON	CUSSET

Echelon régional	Tour 1 - Dim 10 octobre	Tour 2 - dim 21 novembre	Tour 3 - dim 30 janvier	Tour 4 – Dim 20 mars
Pré-nationale mess et dames/ 12Tables	ST QUENTIN (38)	LE TEIL OASIS (26)	CTT GESSIEN (01-74)	TT RHONE GARON (69)
Pré-nationale Jeunes / 16 tables	AULNAT (63)	TT RHONE GARON (69)	PAYS ROCHOIS (74)	TT MONTROND
Rég. 1 Ouest masc / 16 tables	RANDAN (63)	ATT AULNAT (63)	TT MONTROND	PPC NAUCELLES (15)
Rég. 1 Centre masc / 16 tables	TT RHONE GARON (69)	TT POUZINOIS (07-26)	TT RHONE GARON (69)	TT POUZINOIS (07-26)
Rég.1 Est masc / 16 tables	CTT GESSIEN (01-74)	PAYS ROCHOIS (74)	SASSENAGE (38)	SASSENAGE (38)

Liste des AR et JA1 validés par le Conseil du 16/10/21

Diplôme Arbitre régional

N° de Licence	Nom / Prénom	Club
3828860	GOBERT Sylvain	01380005-T.T. BOURGOIN JALLIEU
3827213	FENEON Patrick	01380284-AL ECHIROLLES-EYBENS TT
3835337	LORTHIOIR Philippe	01380284-AL ECHIROLLES-EYBENS TT
3833853	GARCIA Matthieu	01380005-T.T. BOURGOIN JALLIEU
154094	LADRAS BON Caroline	01150159-Tennis de Table Aurillacois
154106	POUX Theo	01150303-Ping du Pays de Naucelles

Diplôme JA1

153446	GASQUET Julien	01150299-ASTT de LAROQUEBROU
6947440	ALBERTINI François-Marie	01690186-LYON 7 TT GERLAND

CHALLENGE Chantal et Gérard MASSET 2022 **Jeudi 26 mai 2022 / Club organisateur US ST EGREVE**

Nouvelle épreuve régionale destinée à valoriser les clubs formateurs

Article 1- Présentation

Le challenge des Clubs Formateurs est une épreuve par équipe de club. Elle est organisée par la Commission Jeunes et Technique Régionale.

La participation à l'épreuve régionale est limitée à 12 équipes, 1 équipe par Comité et les autres places selon le nombre d'équipes engagées à l'échelon départemental. En cas de place vacante, la priorité est donnée dans l'ordre décroissant aux Comités ayant le plus d'équipes engagées au niveau départemental.

Le Conseil de Ligue qui s'est réuni le 16 octobre a pris les décisions suivantes :

- Dans le cas où aucune équipe ne serait inscrite dans un comité, alors le comité sera autorisé à proposer une équipe constituée de joueurs et joueuses de plusieurs clubs.
- Pour les comités ayant organisé l'épreuve,
 - * s'il n'y a qu'une seule équipe engagée, elle est qualifiée pour l'échelon régional
 - * s'il y a plusieurs équipes, le vainqueur est qualifié et les deux places restantes à l'échelon régional seront attribuées au prorata des participations départementales.
- Coût de l'inscription : 25 € par équipes au niveau régional, facturés au comité.,

Le coefficient de l'épreuve pour les points classement est de 0.75

Article 2 - Composition des équipes

Pour être complète une équipe est composée de 8 joueurs et joueuses, et de 1 arbitre diplômé(e) ou en cours de formation. Les équipes peuvent être incomplètes mais une équipe comportant moins de 6 joueurs et joueuses ne sera pas admise à participer.

- Chaque participant et participante ne peut s'engager que dans un seul tableau. Les 5 premiers tableaux sont mixtes.
- Une joueuse qui s'engage dans un tableau mixte ne pourra pas prendre part à un tableau féminin.
- Pour chaque catégorie jeune, une inscription peut être prise dans le tableau de la catégorie immédiatement supérieure.
- Une équipe peut comporter au maximum un(e) muté(e) et au maximum une étranger (étrangère). Leurs points ne sont comptabilisés que dans le classement général.

Tableaux mixtes	Tableaux féminins
1. Seniors messieurs et dames	6. Seniors Dames
2. Juniors garçons et filles	7. Juniors filles-cadettes
3. Cadets et cadettes	8. Minimes filles - benjamines
4. Minimes garçons et filles	
5. Benjamins et benjamines	

Article 3 - Engagement des équipes

Les inscriptions sont effectuées à l'aide d'un bordereau d'inscription à retourner par courriel au secrétariat avant la date butoir fixée par l'organisation

Tous les membres de l'équipe sont licenciés traditionnels à la Fédération Française de Tennis de Table. Si une inscription est faite en licence promotionnelle, celle-ci sera automatiquement convertie en licence traditionnelle avec les frais qui en découlent.

Article 4 - Remplacement d'un joueur absent

Dans toutes les catégories, tout joueur absent peut être remplacé par un joueur de la même catégorie. Son nombre de points doit être inférieur ou égal à celui du joueur remplacé.

Article 5 - Organisation sportive

Les parties se disputent au meilleur des 5 manches de 11 points. L'épreuve se déroule par poules de 3, puis un tableau est organisé pour établir un classement intégral dans chaque catégorie.

Dans toutes les catégories, les poules sont établies par ordre décroissant du nombre de points classement indiqués lors de la dernière situation mensuelle précédant la date de l'épreuve transmis par la FFTT. La règle de composition des poules est établie suivant la méthode du serpent.

Un Joueur absent au premier appel de son nom est déclaré forfait pour la partie concernée.

Article 6 - Conseillers et sanctions

Le règlement FFTT des règles du jeu article 3.5.1 est appliqué. Un seul conseiller est autorisé par joueur.

Article 7 - Arbitres fournis par les clubs

Les associations qui participent à l'épreuve régionale ont l'obligation de fournir un arbitre diplômé (ou en cours de formation) qui officie durant toute la compétition. Chaque club concerné communique le nom de son arbitre selon les instructions de la circulaire d'inscription. En cas de défaut d'arbitre, l'équipe est sanctionnée de 3 points de pénalité et l'un des membres joueurs sera désigné pour officier.

Nombres de Points Marqués

Rang	Points-résultats
1 ^{er}	12
2 ^{eme}	11
3 ^{eme}	10
4 ^{eme}	9
5 ^{eme}	8
6 ^{eme}	7
7 ^{eme}	6
8 ^{eme}	5
9 ^{eme}	4
10 ^{eme}	3
11 ^{eme}	2
12 ^{eme}	1

Les équipes totalisent des points-résultats, et sont classées dans l'ordre décroissant des totaux obtenus.

Une équipe complète (8 joueurs et 1 arbitre diplômé) rapporte 3 pts de bonus.

En cas d'égalité entre des équipes, elles sont départagées de la façon suivante :

1. L'équipe complète avec ses 8 représentants et son arbitre de club officiel.
2. L'équipe qui a le plus de 1^{ère} places.
3. L'équipe qui a le plus de 2^{èmes} places.
4. L'équipe qui a le plus de 3^{èmes} places,
5. etc.

Récompenses du Challenge général et Challenge des clubs formateurs

Récompense individuelle pour les 3 premiers ou premières de chaque tableau.

Challenge général des 8 tableaux : trophées et primes aux trois meilleurs clubs (500€ pour le 1er, 300€ pour le 2^{ème}, 200€ pour le 3^{ème}).

Challenge des clubs formateurs : classement sur les (4) catégories suivantes : benjamins, minimes garçons, cadets garçons et benjamines/minimes filles.

Trophées et primes aux quatre meilleurs clubs (800€ pour le 1^{er}, 600€ pour le 2^{ème}, 350€ pour le 3^{ème}, 250€ pour le 4^{ème}).

Fiche d'engagement d'équipe à retourner au secrétariat de ligue (contact@laura-tt.fr) pour le

Une équipe ne peut comporter au plus qu'un(e) muté(e) et un(e) étranger(e).

Club :	N° :				
COMPOSITION de l'EQUIPE N°					
Capitaine :	licence N°				
Arbitre :	licence N°	grade			
Catégorie d'inscription	N° Lic	NOM Prénom	Cat./lic	Muté/Etr.	Points
Tabl 1 : Seniors mixtes					
Tabl 2 : Juniors mixtes					
Tabl 3 : Cadets mixtes					
Tabl 4 : Minimes mixtes					
Tabl 5 : Benjamins mixtes					
Tabl 6 : Seniors dames					
Tabl 7 : Juniors filles – cadettes					
Tabl 8 : Minimes filles - benjamines					